



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

États-Unis

Question écrite n° 121264

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur le projet américain de bouclier antimissiles en Europe. Le secrétaire général de l'OTAN juge que ce projet, couvrant seulement certains pays (Turquie et Grèce) de l'Alliance atlantique, fait courir le risque d'une division au sein de l'alliance militaire. Ces deux pays auraient besoin d'un système supplémentaire à courte portée compte tenu de leur proximité avec l'Iran. Le secrétaire général de l'OTAN suggère que le système américain de défense anti-missiles pourrait être complété par un système de défense européen opérationnel vers 2010. Il a rejeté les vives protestations de la Russie, qui est opposée à la mise en place d'un bouclier anti-missiles. Il a relevé que les intercepteurs de missiles en Pologne ne diminueraient pas la capacité russe d'une première frappe. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121264

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3059